

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

02 MAI 2018

CONVENTION LOGEMENT SAISONNIER

La loi Montagne II oblige les communes ou EPCI "touristiques" de conclure avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Les communes touristiques, au sens du Code du tourisme, ont l'obligation de conclure cette convention au plus tard le 28 décembre 2018. Le portage de l'étude et du suivi de l'élaboration de la convention va être fait par la Communauté de Communes de l'Oisans, en corrélation étroite avec la commune. La signature de cette convention sera faite par chacune des communes classées touristiques du territoire ainsi que par la CCO.

PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1

Une procédure de modification simplifiée du PLU va être engagée, conformément aux dispositions des articles L 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur les points suivants :
Retouche des plans de zonage sur lesquels des erreurs matérielles se sont glissées (zone Ns non apparente) ; mise à jour des définitions du règlement écrit en adéquation avec le lexique national d'urbanisme et en modification et/ou en ajout afin de rendre le document plus compréhensible, rectification de certaines erreurs matérielles dans le règlement écrit sur la zone NIs.
Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée minimale d'un mois.

ROUTE COMMUNALE DE L'ENVERSin

Les Communes d'OZ EN OISANS et de VAUJANY vont réengager une démarche commune de discussion avec le Président du Conseil Départemental en vue de demander le transfert de domanialité de la route de l'Enversin du domaine public communal vers le domaine public départemental.

SACO

Les EPCI sont obligatoirement devenus compétents en matière de GEMAPI au 01/01/2018. La communauté de communes de la Matheysine et la CCO sont devenues automatiquement membres du SACO, en représentation-substitution de leurs communes (respectivement la Morte et les 19 communes de l'Oisans), au 1er janvier 2018, uniquement pour la compétence GEMAPI. La communauté de communes de la Matheysine a sollicité son retrait du SACO. Le SACO a accepté ce retrait. Les 20 communes membres du SACO et la CCO doivent à leur tour délibérer dans ce sens. Le Conseil approuve le retrait de la CC de la Matheysine du SACO pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

SPL OZ/VAUJANY

La proposition de tarifs des forfaits Oz/Vaujany et Alpe d'Huez Grand Domaine pour l'été 2018 et la saison hiver 2018-2019 faite par la SPL Oz/Vaujany est approuvée.

QUESTIONS DIVERSES :

Nomination de Sébastien POMINI à la direction de l'Office du Tourisme. L'ensemble des membres du CM est favorable à cette nomination. Prise de poste au 1^{er} juin 2018 avec engagement de suivre les modules de formation nécessaires